

Division des personnels

Affaire suivie par :
Naoufal El ouali
Tél : 04 74 45 58 47
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Bourg-en-Bresse, le 11 juin 2025

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et Messieurs
les professeurs des écoles stagiaires
au 1^{er} septembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous serez nommé(e) au 1er septembre 2025 en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du département de l'Ain.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre réussite au concours et me réjouis d'organiser votre accueil puis votre accompagnement en qualité de professeur des écoles stagiaire.

Afin de faciliter votre arrivée dans le département de l'Ain, je vous invite à prendre connaissance de la notice explicative pour la rentrée scolaire 2025-2026 (Annexe 1), des dates et informations qui suivent :

- le **vendredi 20 juin 2025** se tiendra la journée d'affectation des professeurs des écoles stagiaires (présence non requise), et votre affectation vous sera notifiée par courriel à compter du **lundi 23 juin 2025**.
- le **mercredi 2 juillet 2025**, une journée d'accueil départemental est prévue au cours de laquelle vous pourrez déposer votre dossier administratif et financier, ou le transmettre avant le **jeudi 10 juillet 2025** à la Division des personnels (DIPER) par voie postale.
- le **lundi 25 août 2025**, une réunion d'accueil institutionnel animée par Madame la Rectrice de l'académie de Lyon sera organisée.
- le dépôt de votre dossier de reclassement sera à transmettre au plus tard le **mercredi 15 octobre 2025** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain (DSDEN).

1/ Journée d'affectation des professeurs des écoles stagiaires :

Les affectations seront prononcées le vendredi 20 juin 2025 et vous seront communiquées sur votre adresse de messagerie personnelle à partir du lundi 23 juin 2025.

Elles tiennent compte de votre rang de classement au concours, de la fiche de vœux (Annexe 3) et, dans la mesure du possible, des souhaits que vous aurez exprimés.

Votre fiche de vœux devra être transmise, pour mercredi 18 juin 2025, 12h00 dernier délai par courriel uniquement à l'adresse suivante : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé.

En votre qualité de professeur des écoles stagiaire du département de l'Ain, vous effectuerez votre formation au sein de l'INSPé de Bourg en Bresse.

2/ Journée d'accueil départemental :

Cette journée d'accueil vous est proposée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain (DSDEN), elle aura lieu le :

Mercredi 2 juillet 2025 de 8h30 à 16h30 à :

*EREA Philibert Commerson
1 250 Chemin de la Chagne
01000 à BOURG-EN-BRESSE
Avec buffet proposé le midi*

Lors de cette journée d'accueil, mes équipes auront plaisir à vous communiquer les premières informations essentielles. Vous bénéficierez d'une rencontre avec vos différents interlocuteurs :

- ❖ Les formateurs : échanger et préparer votre rentrée
- ❖ La Division des personnels (DIPER) : déposer votre dossier administratif et financier, de 10h00 à 11h30 ainsi que votre dossier de reclassement dans le corps de professeur des écoles, dès lors que celui-ci est complet,
- ❖ La MGEN : effectuer vos démarches d'affiliation au régime de la sécurité sociale
- ❖ Les associations partenaires

En cas d'indisponibilité pour contraintes professionnelles, je vous remercie d'informer le service formation à l'adresse : ce.ia01-fc1@ac-lyon.fr

3/ Constitution de votre dossier de prise en charge administrative et financière :

Pour garantir votre prise en charge administrative et financière, je vous demande de transmettre les documents suivants la fiche de renseignements (Annexe 2) et les pièces justificatives (Liste en Annexe 4).

Ce dossier et ces pièces seront à remettre au service DIPER lors de la journée d'accueil du mercredi 2 juillet 2025. En cas d'absence, vous devrez adresser votre dossier avant le jeudi 10 juillet 2025, uniquement par voie postale à l'adresse suivante :

*DSDEN de l'Ain - DIPER
10, rue de la Paix - BP 404
01012 BOURG-EN-BRESSE Cedex*

Pour toute question relative au dossier administratif et financier, vous avez la possibilité de prendre l'attache de votre service gestionnaire (Annexe 10).

4/ Réunion d'accueil institutionnel :

Une réunion d'accueil institutionnel animée par Madame la Rectrice de l'académie de Lyon, aura lieu le lundi 25 août 2025. Le lieu vous sera précisé ultérieurement par courriel.

Vous renouvelant mes félicitations, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de ma considération et à la qualité de votre accompagnement.



Pascal CLÉMENT